



**Convention contre  
la torture et autres peines  
ou traitements cruels,  
inhumains ou dégradants**

Distr. générale  
7 septembre 2022  
Français  
Original : anglais

---

**Comité contre la torture**

**Décision adoptée par le Comité au titre de l'article 22  
de la Convention, concernant la communication  
n° 734/2016\* \*\***

*Communication soumise par :* S. T. (représenté par un conseil, John Sweeney, et, par la suite, Shamili Kugathas)

*Victime(s) présumée(s) :* Le requérant

*État partie :* Australie

*Date de la requête :* 9 mars 2016 (date de la lettre initiale)

*Questions de fond :* Expulsion vers Sri Lanka ; risque de torture et d'autres mauvais traitements

Réuni le 22 avril 2022, le Comité, n'ayant reçu aucun commentaire du conseil du requérant sur les observations complémentaires soumises par l'État partie malgré trois rappels, et ayant été informé que le requérant avait été expulsé du territoire de l'État partie en 2018, a décidé de cesser l'examen de la communication n° 734/2016.

---

\* Adoptée par le Comité à sa soixante-treizième session (19 avril-13 mai 2022).

\*\* Les membres du Comité dont le nom suit ont participé à l'examen de la communication : Todd Buchwald, Claude Heller, Erdogan Iscan, Liu Huawen, Maeda Naoko, Ilvija Püce, Ana Racu, Abderrazak Rouwane, Sébastien Touzé et Bakhtiyar Tuzmukhamedov.

